

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 7 MAI 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISNON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, M. SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, M. BULENGER.

Absents excusés :

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER

M. MOUTEL donne pouvoir à M. DELAHAYE

M. TRANSON donne pouvoir à M. VALPREMIT

MM. TRANCHEVENT, RAILLARD, CHESNEAU, RENARD, BOITTIN, BEAUJARD, MARIOTON, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, BRODIN, RIOULT, PECCATTE.

1 - ECONOMIE – Aide à l'immobilier d'entreprises – Attributions

Par délibérations en dates du 29 mars 2018, du 5 mars 2020 et du 12 novembre 2020 Mayenne Communauté a mis en place plusieurs régimes d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire et a donné délégation au bureau communautaire pour vérifier la conformité de la demande au vu du règlement défini pour chaque type d'opération par le Conseil Communautaire.

Aide à l'immobilier pour les entreprises de moins de 50 ETP :

	Règles	Dossier n° 17
Maître d'ouvrage		SARL GARAGE VINCENT RENAULT
Utilisateur		SARL GARAGE VINCENT RENAULT
Projet		Réhabilitation intérieure et extérieure du garage. Réaménagement de l'espace réception/bureaux.
Secteurs d'activités	Tous secteurs hors agricole	Toutes activités de réparation, entretien, passage au marbre, carrosserie, tôlerie,...
Nb de salariés	Inférieur à 50 ETP	ok
Situation géographique	Etre implanté sur l'une des communes de Mayenne Communauté	14 bis, rue de la Mairie – 53240 ALEXAIN
Situation de l'entreprise	- Création, reprise ou extension de l'entreprise nécessitant des travaux - Opération soumise à permis de construire ou déclaration préalable	Réhabilitation Opération soumise à déclaration préalable
Structure de l'entreprise	Entreprise de statut sociétaire, sociétés de crédit-bail immobilier, sociétés de portage immobilier et sociétés d'économie mixte. Société civiles immobilières à condition d'une similitude de l'actionariat de la SCI et de la Société d'exploitation à hauteur d'au moins 66 % du capital de chacune des sociétés. Entreprises implantées sur l'une des communes de Mayenne Communauté inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers.	SARL GARAGE VINCENT RENAULT
Les dépenses éligibles	- Les travaux immobiliers : voirie et réseaux divers, aménagements extérieurs dans la limite de 10 % de la dépense éligible. - Les travaux de construction, extension et réhabilitation et aménagements de locaux. - Frais d'honoraires : architecte, contrôle technique et assurances dommage-ouvrage. - Le dossier de demande de subvention devra être déposé avant le début des travaux.	53 461 € H.T.
% de l'assiette éligible	- Minimum : 20 % de 4 000 € de travaux - Maximum : 20 % de 100 000 € de travaux - Majoration ZRR : 10 % du montant des travaux - Majoration friches : 15 % du montant des travaux	20 % des travaux Pas de friche Pas de ZRR
Montant de l'aide proposée	- Aide : de 2 000 € à 20 000 € hors majoration - Majoration ZRR : de 400 € à 2 000 € - Majoration friches : de 600 € à 3 000 € Dans la limite des crédits inscrits au budgets chaque année en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise	Montant de l'aide proposée : 10 692,20 €

Après délibération, le bureau, à la majorité (Mme BEAUDET n'ayant pas pris part au vote), valide cette demande d'aide.

Mayenne, le 7 mai 2024

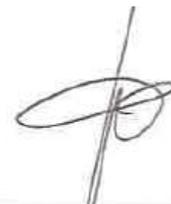
Le secrétaire de séance,

Antoine VALPREMIT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 7 MAI 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, M. SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, M. BULENGER.

Absents excusés :

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER

M. MOUDEL donne pouvoir à M. DELAHAYE

M. TRANSON donne pouvoir à M. VALPREMIT

MM. TRANCHEVENT, RAILLARD, CHESNEAU, RENARD, BOITTIN, BEAUJARD, MARIOTON, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, BRODIN, RIOULT, PECCATTE.

2 - Marchés publics – Rénovation de l'ancienne gare – Lot n°1 : Terrassement - Avenant n°1– MAPA - Autorisation de signature

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature d'avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% concernant les MAPA de fournitures et de services et 15 % concernant les MAPA de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que, par marché notifié le 27/07/2023, Mayenne Communauté a confié à la société STPO le marché de « Rénovation de l'ancienne gare – Lot 1 : Terrassement » pour un montant de 24 668.16 € HT,

Considérant la découverte imprévisible de réseau amianté sur l'emprise du chantier entraînant un devis complémentaire à hauteur de + 13 617.50 € HT,

Considérant que le présent avenant a pour objet la prise en compte de cette plus-value affectant le lot n°1,

Considérant que cette plus-value fait passer le montant total du marché de 24 668.16 € HT à 38 285.66 € HT, soit une variation de +55.2 % de son montant initial,

Considérant l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie le mardi 9 avril 2024,

Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus présenté.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

Mayenne, le 7 mai 2024

Le secrétaire de séance,

Antoine VALPREMIT

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 7 MAI 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISNON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, M. SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, M. BULENGER.

Absents excusés :

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER

M. MOUDEL donne pouvoir à M. DELAHAYE

M. TRANSON donne pouvoir à M. VALPREMIT

MM. TRANCHEVENT, RAILLARD, CHESNEAU, RENARD, BOITTIN, BEAUJARD, MARIOTON, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, BRODIN, RIOULT, PECCATTE.

3 - Marchés publics – Travaux de restauration et amélioration des linéaires de haies et des complexes bocagers (24TRA14) – MAPA - Autorisation de signature

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1^o du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la signature de marchés (travaux, fournitures et services) d'un montant compris entre le seuil national et les seuils européens de procédure formalisée,

Considérant le souhait de Mayenne Communauté d'améliorer et de préserver le maillage bocager de son territoire, en restaurant et densifiant le linéaire existant, en impulsant une dynamique de gestion durable par l'accompagnement et la formation et en incitant à la plantation par le financement des travaux,

Considérant qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 7 mars 2024 pour une remise des offres fixée au 12 avril 2024 avant 12h00, et que deux candidats ont déposé une offre dans les délais : LEROY PAYSAGES et l'Etablissement Public Social et Médico-Social (EPSMS) La Filousière,

Considérant l'avis émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce mardi 7 mai 2024

pour étudier l'analyse des offres déposées pour ce marché;

Considérant que ce marché est multi-attributaires avec une émission des bons de commande prévue selon la méthode dite « en cascade » selon laquelle l'acheteur fait appel en priorité au titulaire le mieux-disant (titulaire dont l'offre a été classée première à l'issue de la consultation),

Considérant qu'au vu de l'analyse des offres, la proposition de l'EPSMS La Filousière arrive en première position,

Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 24TRA14 « Travaux de restauration et amélioration des linéaires de haies et des complexes bocagers » avec :

- L'EPSMS La Filousière auprès duquel les commandes seront passées en première intention et ce, pour un montant annuel estimé à 159 541.70 € H.T.,
- La société LEROY Paysages en cas de défaillance ou d'impossibilité pour l'EPSMS La Filousière d'honorer les commandes qui peuvent parfois se révéler conséquentes.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

Mayenne, le 7 mai 2024

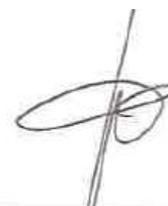
Le secrétaire de séance,

Antoine VALPREMIT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 7 MAI 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISNON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, M. SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, M. BULENGER.

Absents excusés :

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER

M. MOUDEL donne pouvoir à M. DELAHAYE

M. TRANSON donne pouvoir à M. VALPREMIT

MM. TRANCHEVENT, RAILLARD, CHESNEAU, RENARD, BOITTIN, BEAUJARD, MARIOTON, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, BRODIN, RIOULT, PECCATTE.

4 - Déchets – Acquisition d'un camion

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à signer tous marchés de fournitures courantes et services du seuil national au seuil de procédure formalisée (221 000 € au 31/12/2023),

Considérant qu'il convient de lancer un marché pour l'acquisition d'un camion pour le service déchets permettant la collecte des conteneurs pour les ordures ménagères et le verre,

Considérant que ce marché a été réalisé par l'intermédiaire de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics),

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le devis n° 3636893512 ainsi que les pièces s'y rapportant, conformément aux éléments suivants :

- ❖ **Fourniture d'un camion Châssis RENAULT TRUCKS D WIDE P6X2 329 CNG (PTAC 26 tonnes – carburant GNV) pour un montant global forfaitaire de 213 003,95 € TTC.**

Mayenne, le 7 mai 2024

Le secrétaire de séance,

Antoine VALPREMIT

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE DU 7 MAI 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, Mme RONDEAU, 4^{ème} Vice-Présidente, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISNON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, M. BONNET, 11^{ème} Vice-Président, M. SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, M. BULENGER.

Absents excusés :

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. TALOIS donne pouvoir à Mme FOURNIER

M. MOUDEL donne pouvoir à M. DELAHAYE

M. TRANSON donne pouvoir à M. VALPREMIT

MM. TRANCHEVENT, RAILLARD, CHESNEAU, RENARD, BOITTIN, BEAUJARD, MARIOTON, Mme GONTIER, MM. PILLAERT, BRODIN, RIOULT, PECCATTE.

5 - Déchets – Acquisition d'un camion équipé d'une laveuse

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 28 mars 2024 autorisant le Bureau à signer tous marchés de fournitures courantes et services du seuil national au seuil de procédure formalisée (221 000 € au 31/12/2023),

Considérant qu'il convient de lancer un marché pour l'acquisition d'un camion équipé d'une laveuse pour l'entretien et le nettoyage des conteneurs et points d'apport collectif d'ordures ménagères et d'emballages recyclables,

Considérant que ce marché a été réalisé par l'intermédiaire de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics),

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le devis n° 40086879 ainsi que les pièces s'y rapportant, conformément aux éléments suivants :

- ❖ **Fourniture d'un camion FUSO CANTER équipé d'une laveuse haute pression (PTAC 3,5 tonnes) pour un montant global forfaitaire de 147 733,21 € TTC.**

Mayenne, le 7 mai 2024

Le secrétaire de séance,

Antoine VALPREMIT



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

